

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3332**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Pépinière et appartenant aux époux Barel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3332**

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Pépinière et appartenant aux époux Barel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 39 mètres carrés environ, chemin de la Pépinière à Charbonnières les Bains, dépendant de la propriété des époux Barel située en bordure de cette voie et au n° 22 du chemin de la Bressonnière, actuellement non cadastrée car indûment incorporée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, les époux Barel céderaient la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 4 700 € admis par France domaine, étant entendu que la Communauté urbaine leur rembourserait pour un montant de 1 000 € les frais qu'ils ont engagés lors de l'établissement du document d'arpentage ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 28 mars 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 4 700 € majoré d'un somme de 1 000 € pour le remboursement de frais de géomètre, d'une parcelle de terrain de 39 mètres carrés non cadastrée appartenant aux époux Barel, chemin de la Pépinière à Charbonnières les Bains, et incorporée à tort dans cette voirie communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant total de 5 700 € correspondant au prix de l'acquisition et du remboursement de frais de géomètre, et de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.